

Demande de subvention dans le cadre de  
« l'accompagnement des projets  
pédagogiques innovants des IUT » - IUT de  
Tarbes.

## Conseil d'administration du 8 juillet 2019

### Délibération 2019/07/CA-063

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » 2<sup>ème</sup> vague, année 2019 concernant les projets de l'IUT de Tarbes pour un montant de 200 000 €.**

Toulouse, le 8 juillet 2019  
Le Président,



  
Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0